



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 octobre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 octobre 2004

**Pôle du Sport : Engagement de la Ville de Niort sur la modification  
de zonage du POS du secteur du Pôle du Sport à aménager**

[Annexe]

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004**

DELIBERATION D20040435

**AMERU**

**Pôle du Sport : Engagement de la Ville de Niort sur la  
modification de zonage du POS du secteur du Pôle du Sport à  
aménager**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le 27 septembre 2004, le jury de concours, puis Monsieur le Maire en tant que personne responsable des marchés, ont désigné le projet lauréat pour la réalisation du stade sportif et événementiel dans le cadre du Pôle du Sport : c'est l'équipe Borja HUIDOBRO qui a été retenue comme futur maître d'œuvre.

A la suite de quoi, le 28 septembre 2004, le Comité de Pilotage regroupant l'ensemble des partenaires financiers de ce projet dans le cadre du Contrat de Plan (Etat, Région, Département), ont confirmé ce projet collectif tant dans ses orientations que ses financements. La Ville de Niort s'engage désormais à entreprendre toutes les opérations nécessaires à la réalisation de ce projet.

A ce titre, les études préalables et réglementaires liées à l'urbanisme doivent être finalisées au vu du plan d'aménagement général du Pôle du Sport proposé par l'équipe lauréate.

Le premier équipement du Pôle du Sport est le stade dont l'ouverture est prévue pour la saison de football 2007-2008. Afin d'assurer cet engagement, et compte tenu de l'actuel zonage du Plan d'Occupation des Sols en NC, une procédure de DUP, dont l'élaboration du dossier est en cours par le bureau d'études S.A. Gestion de l'Environnement, va permettre de rendre compatible le POS. Le lancement de cette procédure sera soumis pour approbation lors d'un prochain Conseil municipal. Ce dispositif est également nécessaire afin d'assurer un dépôt de permis de construire du stade pour le début du second semestre 2005.

Parallèlement à la procédure de DUP, la Ville de Niort souhaite engager une procédure d'acquisition amiable. Pour ce faire, la SAFER, en tant que bureau d'études, a été missionnée pour mener à bien les négociations foncières tant avec les propriétaires que les exploitants.

Or actuellement, la base du zonage NC ne permet pas une estimation cohérente et adaptée à l'urbanisation future de cette zone, eu égard notamment à l'engagement des partenaires sur l'implantation du projet sur ce site avec l'ensemble de ses composantes. Pour autant, cette réévaluation foncière par le service des Domaines des terrains à acquérir ne peut raisonnablement s'établir aujourd'hui que sur un engagement de la Ville de Niort à modifier dans les mois à venir le zonage du secteur concerné.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- s'engager à modifier le zonage actuel du POS pour le secteur du Pôle du Sport.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Amaury BREUILLE**